

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, **le lundi 11 janvier 2016 à 19 h**, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, André G. Carrier, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Jean Ranger et Robert Benoit**, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption et dispense de lecture**
 1. des procès-verbaux du 7 et 14 décembre 2015;
- 3. Affaires découlant du procès-verbal**
- 4. Période de questions**
- 5. Administration générale**
 1. Cotisation annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec;
 2. Cotisation annuelle à l'Union des municipalités du Québec;
 3. Confirmation de l'ajustement salarial du personnel pour l'année 2016;
 4. Nomination du maire suppléant;
 5. Nomination d'un substitut de la mairesse aux assemblées du conseil de la MRC;
 6. Nomination des membres du comité de toponymie;
 7. Nomination des membres du comité des communications;
 8. Demande de don du Centre de prévention du suicide JEVI;
 9. Demande d'appui financier du Train des mots;
 10. Offre de médiation citoyenne par l'organisme de justice alternative le PONT;
 11. Offre de services pour la fourniture et l'installation d'une seconde thermopompe électrique et à l'huile;
- 6. Administration financière**
 1. Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
 2. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2015
- 7. Sécurité publique**
 1. Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
- 8. Transport, voirie**
- 9. Urbanisme, zonage et environnement**
 1. Offre de services complémentaire de Service conseil en urbanisme pour terminer la révision des règlements d'urbanisme;
 2. Nomination des membres du comité consultatif en environnement;
 3. Adoption d'un cadre de référence pour le comité consultatif en environnement;
 4. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme;
 5. Demande de contribution financière de Conservation des Vallons de la Serpentine;
 6. Demande de contribution financière de Memphrémagog Conservation Inc.;
 7. Demande d'aide financière de l'Association de la protection de l'environnement du lac Orford;
 8. Demande à la CPTAQ pour le 166 chemin Taylor;
- 10. Loisirs et culture**
 1. Nomination des membres du comité culturel;
 2. Nomination des membres du comité des loisirs;
 3. Nomination des membres du conseil local du patrimoine;
 4. Demande de subvention au Fonds de développement des territoires de la MRC;
- 11. Hygiène du milieu**
 1. Demande d'intérêt pour la valorisation des résidus organiques triés à la source par le RIEDSBM;
 2. Achat de bacs pour les matières organiques;
- 12. Rapport des comités municipaux**
- 13. Rapport des comités communautaires**
- 14. Période de questions**

15. **Affaires nouvelles**
16. **Levée de l'assemblée**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2016-01-01)

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2016-01-02

APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2015 (02)

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 décembre et de celui de l'assemblée extraordinaire du 14 décembre 2015, au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller R. Benoit**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. le conseil approuve et adopte les procès-verbaux des assemblées ordinaire du 7 décembre et extraordinaire du 14 décembre, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2016-01-03

COTISATION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (03)

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU :

d'autoriser la dépense de 726 \$, taxes en sus, couvrant les frais d'adhésion et d'assurances pour M^{me} Anne-Marie Ménard, directrice générale et secrétaire-trésorière, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour 2016.

ADOPTÉE

2016-01-04

COTISATION ANNUELLE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (04)

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU :

d'autoriser la dépense de 786,76 \$, taxes en sus, couvrant les frais d'adhésion de la municipalité à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

ADOPTÉE

2016-01-05

CONFIRMATION DE L'AJUSTEMENT SALARIAL DU PERSONNEL POUR L'ANNÉE 2016 (05)

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU :

d'autoriser un ajustement salarial au taux de 1,0 % (selon l'indice des prix à la consommation en septembre) pour l'année 2016 pour tous les employés, conformément à l'application de l'échelle salariale en vigueur.

ADOPTÉE

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT (06)

ATTENDU QUE la fonction de maire suppléant est assumée pour un terme d'un an en alternance par les membres du conseil intéressés.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller R. Benoit**

2016-01-06

ET RÉSOLU QUE :

le conseiller **Victor Dingman** soit nommé maire suppléant jusqu'au 31 décembre 2016 et qu'il soit par conséquent autorisé à signer les documents officiels dans l'exercice de cette fonction.

ADOPTÉE

2016-01-07

NOMINATION D'UN SUBSTITUT DE LA MAIRESSE AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE LA MRC (07)

ATTENDU QUE l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* exige que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres, une personne pour agir à titre de substitut en l'absence de la mairesse aux assemblées du conseil de la MRC.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller R. Benoit**

ET RÉSOLU QUE :

le conseiller **Victor Dingman** soit désigné pour remplacer la mairesse aux assemblées du conseil de la MRC lorsque celle-ci ne peut y assister pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

ADOPTÉE

2016-01-08

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE TOPONYMIE (08)

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres qui siégeront au comité de toponymie, qui est responsable d'analyser les propositions de toponymes et de faire des recommandations au conseil.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU :

1. de désigner la mairesse **L. Maillé** et les conseillers **J.-C. Duff** et **A.G. Carrier** comme délégués du conseil au comité de toponymie;
2. de nommer les personnes ci-après, membres du comité de toponymie de la municipalité, pour une période d'un an :

Diane Gagnon
Serge Wagner

ADOPTÉE

2016-01-09

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS (09)

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres qui siégeront au comité des communications de la municipalité, comité qui est responsable de la diffusion de l'information pertinente pour la vie communautaire et l'administration municipale.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller R. Benoit**

ET RÉSOLU :

1. de désigner la mairesse **L. Maillé** et le conseiller **J.-C. Duff** comme délégués du conseil au comité des communications;
2. de nommer les personnes ci-après, membres du comité des communications de la municipalité pour une période d'un an :

Mathieu Godbout
Blanche Paquette
Renée Donaldson

ADOPTÉE

2016-01-10

DEMANDE DE DON DU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE JEV (10)

ATTENDU QUE l'organisme *JEVI* est un organisme de bienfaisance enregistré qui œuvre à la prévention du suicide en Estrie, où près d'une personne se suicide chaque semaine;

ATTENDU QUE l'organisme sollicite un soutien financier afin de pourvoir à une hausse anticipée de 40 à 50 % des appels sur la ligne d'intervention et de maintenir ainsi la qualité de ce service essentiel qui répond aux besoins immédiats des personnes en demande d'aide;

ATTENDU QUE des argents sont prévus au budget de l'exercice courant.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU :

d'octroyer la somme de 500 \$ au centre de prévention *JEVI* Estrie afin d'appuyer les efforts de prévention du suicide en Estrie.

ADOPTÉE

2016-01-11

DEMANDE D'APPUI FINANCIER DU TRAIN DES MOTS (11)

ATTENDU QUE depuis 2011, la municipalité contribue financièrement au projet d'alphabétisation du Train des mots;

ATTENDU QUE le Train des mots soutient un nombre toujours croissant d'hommes et de femmes de la municipalité d'Austin et de la région qui ont le courage d'apprendre les rudiments de la lecture, de l'écriture ou du calcul, ou qui souhaitent consolider des acquis fragiles pour pouvoir trouver du travail;

ATTENDU QUE le Train des mots a déposé une demande d'appui financier auprès de la municipalité;

ATTENDU QUE des argents sont prévus au budget de l'exercice courant.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU :

d'octroyer la somme de 1 000 \$ au Train des mots afin de soutenir son initiative.

ADOPTÉE

2016-01-12

OFFRE DE MÉDIATION CITOYENNE PAR L'ORGANISME DE JUSTICE ALTERNATIVE «LE PONT» (12)

ATTENDU QUE Le Pont est un organisme de justice alternative offrant un mode de gestion des conflits appelé la «médiation citoyenne»;

ATTENDU QUE la médiation citoyenne permet aux citoyens de participer en tant que médiateur bénévole ou d'avoir accès à un service de gestion de conflits gratuit et confidentiel;

ATTENDU QU'il existe actuellement en Estrie quatre unités de médiation citoyenne, dont l'Unité de médiation citoyenne de Memphrémagog (UMCM), et que des unités supplémentaires pourraient être envisagées dans la MRC de Memphrémagog;

ATTENDU QUE l'UMCM a été mise en place, grâce à une subvention du Fonds Accès Justice, qui prend fin le 30 novembre 2016;

ATTENDU QU'en vue de la fin de cette subvention, Le Pont sollicite l'appui financier des municipalités afin de pourvoir aux frais annuels de l'UMCM et aux coûts de mise en œuvre de nouvelles unités dans la MRC, le cas échéant;

ATTENDU QUE la contribution de la municipalité d'Austin se chiffre à 500 \$.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité d'Austin contribue une somme de 500 \$ à l'organisme Le Pont.

ADOPTÉE

2016-01-13

OFFRE DE SERVICES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE THERMOPOMPE ÉLECTRIQUE ET À L'HUILE POUR L'HÔTEL DE VILLE (13)

ATTENDU QU'en 2015, le conseil acceptait l'offre de services de Climatisation Demers pour l'installation d'une thermopompe électrique et à l'huile pour desservir le centre communautaire;

ATTENDU l'offre de service au montant de 14 480 \$, taxes en sus, de Climatisation Roger Demers Inc. pour la fourniture et l'installation d'une thermopompe (-30 C) électrique 17,5 Kw et à huile pour desservir l'hôtel de ville, comprenant :

- un système Zuba Complet 4 tonnes
- un ventilo convecteur Zuba (cabinet souffleur)
- un élément électrique 17,5 Kw
- un thermostat
- l'installation

ATTENDU l'offre de service au montant de 2 995 \$ (taxes en sus) du **Groupe GE** pour la mise en marche finale d'un gestionnaire de charge pour la génératrice de 45 kW comprenant :

- la programmation interne du gestionnaire de charge
- un mode de détection de défectuosité de la fournaise à l'huile
- la mise en marche et les essais en charge

ATTENDU QUE la proposition ne comprend pas le matériel électrique divers, les frais de main d'œuvre de l'électricien pour l'installation du matériel, les câbles de commande et le passage de ceux-ci;

ATTENDU QUE les nouvelles installations engendreront une diminution du bilan de la consommation de mazout de l'ordre de 90 % et une réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 1,5 tonne;

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'exercice courant.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fait et fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. soit autorisé l'achat d'une thermopompe au montant de **14 480 \$**, taxes en sus, de **Climatisation Roger Demers Inc.**, tel que décrit dans la proposition datée du 4 janvier 2016;
3. soit accepté l'offre de service au montant de **2 995 \$**, taxes en sus, du **Groupe GE** pour la mise en marche finale du gestionnaire de charge pour la génératrice de 45 kW, tel que décrit dans la proposition datée du 4 janvier 2016.

ADOPTÉE

**COMPTES PAYÉS ET PAYABLES, DÉPENSES DITES INCOMPRESSIBLES,
DISPENSE DE LECTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT (14)**

<u>Comptes payés après le 7 décembre</u>	
Salaires au net du 2015-12-03	12 011,37
Salaires au net du 2015-12-10	8 319,22
Salaires au net du 2015-12-17	37 127,14
Salaires au net du 2015-12-24	8 739,75
Salaires au net du 2015-12-31	5 706,87
Ministre du Revenu (décembre)	20 132,40
Receveur général (décembre)	7 573,65
Ministre des Finances (frais tenant lieu de taxes)	169,00
Bell Canada (hôtel de ville et ligne d'urgence et caserne)	831,60
Bell Mobilité (voirie, urbanisme, incendie et communications)	183,03
Hydro-Québec (hôtel de ville, caserne et éclairage public)	1 011,10
Xerox (copies décembre)	320,78
CIBC Visa (arbre et décor Noël, imprimante, outils et entretien des bâtiments, logiciel, divers)	1 418,42
Mireille Dagenais (gestion du site web - 4^e trimestre 2015)	724,34
Fonds d'information (avis de mutations décembre)	64,00
FarWeb IT (service technique informatique et entretien portable)	221,04
Pitney Bowes (location d'équipement)	838,05
La Capitale Assurances (assurance groupe janvier)	4 012,95
Petite caisse (café, médiaposte, divers)	246,70
Comité culturel (dépenses diverses)	596,74
Rémunération collecte de sapins (4 janvier)	101,25
Rémunération membres du CCU (séances novembre et décembre)	300,00
Fonds de Relance du Mont Orford (don)	10 000,00
APELO (don pour la protection du lac O'Malley)	600,00
ACPLG (don pour la protection du lac Gilbert)	600,00
APLM (don pour la protection du lac Malaga)	555,98
APLS (don pour la protection du lac des Sittelles)	600,00
APLW (don pour la protection du lac Webster)	600,00
ALP (don pour la protection du lac Peasley)	402,72
APDMO (don pour la protection de l'étang McKay)	597,16
Remboursement bibliothèque et sports	360,00
Remboursement de taxes	1 621,80
Personnel (déboursés divers)	194,66
Personnel (déplacements / kilométrage)	2 100,10
Total payé au 11 janvier 2016	128 881,82 \$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Cable-Axion Digital inc. (internet hôtel de ville)	68,93
FQM (service Dicom)	10,34
Raymond Chabot Grant Thornton (audit 2015)	2 816,89
BioNest (inspection annuelle)	202,36
Groupe Environex (analyses d'eau)	97,72
Infotech (papeterie 2016 – solde et transport)	2 236,45
Les Éditions Wilson et Lafleur (m.a.j. codes municipal et civil)	147,00
Mégaburo (fournitures et papeterie)	759,91
Québec Municipal (service internet 2016)	321,93
FarWeb IT (support technique janvier et maj.portable communications)	263,68
Municipal World inc. (abonnement 2016)	92,40
dataPro (renouvellement domaine et site internet)	212,70
Ultima (assurances municipal)	39 903,00
Nova Envirocom (sacs compostables)	74,25
Pierre Chouinard et Fils (mazout)	364,10
Marché Austin (épicerie, divers)	13,28
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Régie de Police de Memphrémagog (service janvier)	53 286,42
Télé-Page (services de télé avertissement)	259,96
Previmed (renouvellement de location de cylindres d'oxygène)	200,00
AréoFeu (partie facial et sacs pour équipements)	1 175,04

Napa Magog (entretien des camions)	63,06
Pierre Chouinard et Fils (essence et carburant diesel)	2 070,83
Marché Austin (piles pour matériel de lutte incendie)	91,96
P.G. Solutions (contrat annuel et formation)	2 598,44
Centre d'Estimations Sherbrooke (inspection annuelle des camions)	708,02
Ressorts Charland (Sherb) inc. (entretien des camions)	3 493,82
Ass. Chefs Sécurité Incendie (cotisation 2016)	281,69
Hydraulique Plus (entretien du système de mousse)	27,59
Location Langlois (chariots pour installation de réservoirs)	29,81
Distributions Michel Fillion (ceinture)	41,05
TRANSPORT	
Avizo (étude de réhabilitation chemin North)	3 363,02
G.A.L. (travaux Dév. Quatre-Saisons)	2 017,81
Technologies CDWare inc. (licences GPS décembre)	119,11
Groupe Signalisation de l'Estrie (panneaux)	120,96
Robert St-Pierre (déchetage ch. Hopps et caserne nord)	287,44
SOS Castors (service chemin Duval)	155,60
Service d'entretien de lumières (entretien lumières de rues)	1 155,10
HYGIÈNE DU MILIEU	
R.I.E.D.S.B.M. (enfouissement décembre)	5 092,58
Régie Inter. Déchets de Coaticook (compostage)	1 674,40
URBANISME ET ZONAGE	
Marc-André Guertin (plan d'action - aménagement durable)	2 621,43
COMBEQ (adhésion 2016)	620,87
Association Québécoise d'urbanisme (adhésion 2016)	158,67
Wolters Kluwer Québec Ltée. (publication d'urbanisme)	175,35
LOISIRS ET CULTURE	
École Val-de-Grâce (entente annuelle et levée de fond Noël)	793,00
Comma (infographie et impression cartes Noël et brochures FCM)	1 270,77
Imprimerie Plus (bulletins municipal et calendriers de collectes)	2 562,80
FINANCEMENT	
AFFECTATIONS	
Pierre Chouinard et Fils (réservoirs essence et carburant diesel)	2 351,19
CONTRATS	
Sani-Estrie inc. (contrat matières résiduelles novembre et décembre)	38 518,93
Victor Poulin inc. (travaux gestion énergétique et stationnement Route 112)	10 518,97
Exc. Stanley Mierzwinski (contrat déneigement)	46 324,17
Philip Stone (contrat déneigement)	3 297,08
Alain Viscogliosi (contrat déneigement)	1 321,69
MTG enr. (contrat déneigement)	918,31
Elizabeth Fancy (conciERGE décembre et nettoyage annuel)	1 802,33
Total payé au 11 janvier 2016	239 154,21 \$

ATTENDU QUE la secrétaire dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée;

2016-01-14

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de ladite liste ainsi déposée soit accordée;
3. soient approuvés les comptes payés au montant de **128 881,82 \$**;
4. soient approuvés le paiement des comptes payables au 11 janvier 2016 au montant de **239 154,21 \$**;
5. soit autorisée la signature des chèques correspondants.

ADOPTÉE

DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2015

La secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 31 décembre 2015.

* * *

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

* * *

2016-01-15

OFFRE DE SERVICES COMPLÉMENTAIRE DE SERVICE CONSEIL EN URBANISME POUR TERMINER LA RÉVISION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (15)

ATTENDU QUE la municipalité a procédé en 2014 et 2015 à la révision de son plan d'urbanisme dans le cadre du plan d'action pour l'aménagement durable du territoire;

ATTENDU QU'il y a lieu de compléter la révision des règlements d'urbanisme dans le respect des objectifs du schéma d'aménagement en vigueur et des modifications amorcées, ainsi que du contenu du projet de plan d'urbanisme stratégique élaboré en 2014;

ATTENDU QU'il y a aussi lieu de compléter la préparation des règlements de concordance au règlement existant pour le PPCMOI et le PIIA, comprenant également la rédaction de critères d'évaluation pour l'analyse de projets résidentiels intégrés à insérer dans le cadre d'un règlement de PAE, PIIA ou PPCMOI;

ATTENDU QUE le calendrier de réalisation prévu s'étale sur une période d'environ six mois, soit de janvier 2016 à juin 2016;

ATTENDU QUE l'offre de services déposée par SCU Service conseil en urbanisme établit les honoraires professionnels selon deux modes : un montant forfaitaire estimé à 20 000 \$, taxes en sus, pour la finalisation des projets de règlements d'urbanisme traditionnels (zonage, lotissement, construction etc.), ainsi que pour la consultation pour les projets de règlements complémentaires d'urbanisme (PIIA, PAE, etc.);

ATTENDU QUE la deuxième partie de l'offre concerne la consultation publique, la préparation de la présentation PowerPoint, les modifications demandées lors de la consultation publique et approuvées par le conseil ou à la suite des commentaires faits par la MRC, le cas échéant, est établie sur des taux horaires de 100 \$ et de 80 \$;

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'exercice courant.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et fait partie intégrante de la présente résolution;
2. l'offre de service de SCU au montant forfaitaire de 20 000 \$, taxes en sus, ainsi que l'offre de services aux taux horaires précités soient acceptées, selon l'offre détaillée présentée au mois d'octobre 2015 afin de terminer la révision complète des règlements d'urbanisme et ainsi doter la municipalité de règlements d'urbanisme actualisés et dont le contenu est issu de préoccupations d'aménagement partagées par l'ensemble de la population.

ADOPTÉE

2016-01-16

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (16)

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres constituant le comité consultatif en environnement (CCE) de la municipalité;

ATTENDU QU'en offrant sa disponibilité pour siéger au CCE, un citoyen manifeste son engagement social dans le cadre d'une mission d'intérêt public. Tout citoyen siégeant au CCE exerce ses responsabilités au meilleur de ses compétences et avec

loyauté envers la municipalité. Il doit favoriser le respect envers les autres membres du comité et assurer la confidentialité des informations portées à sa connaissance;

ATTENDU QU'il reste deux postes à pourvoir au comité.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU :

1. de désigner les conseillers **Isabelle Couture** et **J. Ranger** comme délégués du conseil au CCE;
2. de nommer les personnes ci-après, membres du CCE pour une période d'un an :

René Fortin

Lili Trachy

Jean-François Martel

Graham Weeks

Marie-Élaine Lacroix, représentante administrative

ADOPTÉE

2016-01-17

ADOPTION D'UN CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LE COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (17)

ATTENDU QU'il y a lieu de soutenir le comité consultatif en environnement (CCE) en définissant son mandat, sa composition et ses règles de fonctionnement dans un cadre de référence;

ATTENDU QUE le mandat du CCE est de :

- participer à l'élaboration d'une politique de développement durable, telle qu'énoncée à l'axe I de la planification stratégique, notamment en identifiant les priorités du CCE quant au plan d'action du plan d'aménagement durable;
- s'approprier et d'analyser toute politique ou plan d'action qui a une incidence sur l'environnement qu'adopte la municipalité. À titre d'exemples, les éléments suivants, issus de la planification stratégique, pourront être abordés :
 - révision du plan d'urbanisme et de la réglementation qui en découle
 - protection des paysages
 - politique de ruralité
 - protection des forêts et de la faune
 - protection des lacs et des milieux humides
 - programme de développement des terres agricoles;
- élaborer et recommander tout plan d'action, politique ou réglementation, nouveau ou à modifier, dont le besoin ressort de l'identification de situations environnementales particulières sur le territoire; sur ce point, le CCE assume une fonction de surveillance et de vigilance;
- recevoir, analyser et recommander au conseil les demandes de subventions à même le Fonds vert;
- analyser, en fonction des critères retenus, les candidatures au prix de reconnaissance en environnement et recommander au conseil le choix d'un récipiendaire annuel; recommander des modalités de mise en valeur du prix auprès de la population et des entrepreneurs;
- assurer un mandat de communication auprès de la population sur tout sujet relié à l'environnement, notamment par une chronique dans le bulletin municipal et par le biais des associations de lacs;
- répondre à toute autre demande présentée par le conseil;

ATTENDU QUE la composition du CCE est la suivante :

- neuf membres désignés par le conseil, soit :
 - six représentants des citoyens, qui sont sélectionnés par le conseil municipal de manière à assurer la représentation la plus équitable possible des secteurs du territoire à la suite d'un appel public de candidatures et qui pourront être reconduits annuellement;
 - qui ont le rôle suivant :
 - transmettre leurs préoccupations environnementales;
 - contribuer aux discussions en fonction de leur connaissance du milieu et de leurs compétences et expérience;
 - participer activement aux débats avec droit de vote;

- parmi eux, le président a pour rôle de :
 - rédiger l'ordre du jour en collaboration avec la coordonnatrice en environnement;
 - convoquer les membres aux réunions;
 - assurer le respect de l'ordre du jour;
- une représentante administrative, fonction occupée par la coordonnatrice en environnement,
 - qui a le rôle suivant :
 - assurer la logistique de la tenue des réunions;
 - collaborer avec le président pour la rédaction de l'ordre du jour;
 - faire le lien avec l'administration municipale;
 - apporter ses compétences techniques et sa connaissance des dossiers municipaux;
 - participer activement aux débats sans droit de vote.
 - deux conseillers municipaux désignés en fonction de la répartition annuelle des mandats parmi les élus;
 - qui ont le rôle suivant :
 - faire les liens avec le conseil municipal;
 - contribuer aux discussions en fonction de leur connaissance du milieu et de leurs compétences et expérience (au même titre que les représentants des citoyens);
 - préserver un juste équilibre dans leur double représentativité, à titre de citoyen et de conseiller municipal;
 - participer activement aux débats sans droit de vote.

ATTENDU QUE le fonctionnement du CCE est le suivant :

- Désignation des président, modérateur et secrétaire : Les titulaires de ces fonctions sont choisis annuellement parmi les membres représentant les citoyens et par eux;
- Quorum : Au moins cinq membres sur neuf, soit trois représentants des citoyens, la représentante administrative et un conseiller municipal;
- Vote : Lorsqu'une proposition requiert un vote, elle doit rallier la majorité des représentants des citoyens présents pour être adoptée;
- Règles d'éthique : Les représentants des citoyens seront assujettis aux règles d'éthiques qui seront fixées par le conseil municipal lors de leur nomination annuelle;

ATTENDU QUE le CCE est partie prenante au cadre de référence ici décrit.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU :

d'adopter le cadre de référence pour le CCE, tel qu'il est décrit ci-dessus.

ADOPTÉE

2016-01-18

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (18)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est constitué de deux membres du conseil et de quatre résidents de la municipalité en vertu du règlement municipal numéro 05-320;

ATTENDU QUE le conseil doit nommer par résolution les deux membres du conseil et les quatre résidents de la municipalité;

ATTENDU QU'en offrant sa disponibilité pour siéger au CCU, un citoyen manifeste son engagement social dans le cadre d'une mission d'intérêt public. Tout citoyen siégeant au CCU exerce ses responsabilités au meilleur de ses compétences et avec loyauté envers la municipalité. Il doit favoriser le respect envers les autres membres du comité et assurer la confidentialité des informations portées à sa connaissance.

ATTENDU QU'il reste un poste à pourvoir au comité;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller R. Benoit**

ET RÉSOLU :

1. de désigner les conseillers **J.-C. Duff**, président, et **A.G. Carrier** comme délégués du conseil au CCU;
2. de nommer les personnes ci-après, membres du CCU pour une période de deux ans :

Hélène Langlois
Maurice Daigle
Geneviève Coutu
Stephen Nicholson, secrétaire

ADOPTÉE

2016-01-19

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE CONSERVATION DES VALLONS DE LA SERPENTINE (19)

ATTENDU QUE Conservation des Vallons de la Serpentine (CVS) est un organisme voué à la conservation des milieux naturels qui couvrent en partie Eastman, Bolton-Est et Austin;

ATTENDU QUE CVS demande une contribution financière de 2 000 \$ pour lui permettre de poursuivre les dossiers de conservation qui sont bien entamés à Austin et dont les frais afférents (taxes pour les terrains en fonds propre, assurances, balisage et surveillance) vont aller en augmentant et de faire en sorte que le fonds de gestion puisse également croître afin que les intérêts couvrent les dépenses et ainsi assurer la pérennité de CVS;

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'exercice courant.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller R. Benoit**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil autorise un don de 2 000 \$ à Conservation des Vallons de la Serpentine et saisit l'occasion pour féliciter l'organisme de son engagement et de son travail voué à la conservation des milieux naturels.

ADOPTÉE

2016-01-20

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE MEMPHRÉMAGOG CONSERVATION INC. (20)

ATTENDU QUE l'organisme Memphrémagog Conservation Inc. (MCI) sollicite une contribution financière de la municipalité afin de soutenir ses efforts visant à protéger la santé du lac Memphrémagog en 2016.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V Dingman
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil autorise un don de 2 500 \$ à Memphrémagog Conservation Inc. et saisit l'occasion pour féliciter l'organisme de son engagement et de son travail bénévole.

ADOPTÉE

Les conseillers R. Benoit et J.C. Duff s'abstiennent de voter par conflit d'intérêt.

2016-01-21

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC ORFORD (21)

ATTENDU QUE l'Association pour la protection de l'environnement du lac Orford (APELOR) dépose une demande au conseil relativement à la poursuite de ses activités du lac Orford pour la saison 2015;

ATTENDU QUE dans sa demande, l'APELOR présente un rapport annuel des activités dans lesquelles elle s'est impliquée et s'impliquera, totalisant des dépenses au montant de 712,74 \$;

ATTENDU QUE le conseil consent la somme de 600 \$ aux diverses associations pour les appuyer dans leurs diverses démarches pour la préservation de leur lac,

ATTENDU QUE l'APELOR demande à la municipalité de lui verser la subvention de 600 \$ pour l'année terminée.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. la municipalité verse l'aide financière de 600 \$ à l'Association pour la protection de l'environnement du lac Orford pour l'appuyer dans ses diverses démarches visant la préservation du lac et saisit l'occasion pour féliciter l'organisme de son engagement et de son travail bénévole.

ADOPTÉE

2016-01-22

DEMANDE À LA CPTAQ CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 166 CHEMIN TAYLOR (22)

ATTENDU la demande à la CPTAQ concernant la propriété sise au 166 chemin Taylor;

ATTENDU QUE cette demande concerne l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la démolition et reconstruction d'une résidence existante sur un terrain d'une superficie de 5 000 m² utilisé à des fins autres qu'agricoles ;

ATTENDU QUE le terrain est l'assiette d'une construction existante bénéficiant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU que les circonstances particulières entourant la demande ne justifient pas l'application rigoureuse de l'article 61.1, compte tenu du territoire concerné et la résidence déjà en place;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la demande.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil autorise la présentation de la demande à la CPTAQ concernant la propriété sise au 166 chemin Taylor et confirme que celle-ci est conforme aux règlements municipaux.

ADOPTÉE

2016-01-23

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CULTUREL (23)

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres formant le comité culturel de la municipalité, un comité de bénévoles qui organisent des activités diverses visant à enrichir la vie culturelle de la collectivité et qui mènent des actions visant à protéger le patrimoine historique de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU :

1. de désigner les conseillers **A.G. Carrier** et **J.-C. Duff** comme délégués du conseil au comité culturel;

2. de nommer les personnes ci-après, membres du comité culturel pour une période d'un an :

Denise Breton, trésorière
Andrea Fairchild
Claire Gagnon
Madeleine St-Pierre, présidente
Louise Blain
Blanche Paquette

ADOPTÉE

2016-01-24

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DES LOISIRS (24)

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres formant le comité des loisirs de la municipalité, un comité de bénévoles qui organisent diverses activités afin d'enrichir la vie communautaire d'Austin.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU :

1. de désigner la conseillère **Isabelle Couture**, comme déléguée du conseil au comité des loisirs;
2. de nommer les personnes ci-après, membres du comité des loisirs pour une période d'un an :

Katerine Allen
Julie Bouffard
Jean-Marc Couture
Natacha Raymond
Audrey Cyr

Le comité sera heureux d'accueillir tout nouveau membre.

ADOPTÉE

2016-01-25

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE (25)

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres constituant le conseil local du patrimoine (CLP), un comité de bénévoles dont les tâches principales sont de recommander au conseil la citation de biens patrimoniaux d'intérêt ou l'identification de personnages ou biens immatériels de la municipalité afin de les préserver en tant que biens patrimoniaux.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU :

1. de désigner le conseiller **A.G. Carrier** comme délégué du conseil au CLP;
2. de nommer les personnes ci-après, membres du CLP pour une période d'un an :

Hélène Langlois
Madeleine St-Pierre
René Fortin

ADOPTÉE

2016-01-26

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (26)

ATTENDU QUE la municipalité d'Austin souhaite déposer une demande de subvention auprès de la MRC dans le cadre du Fonds de développement des territoires, pour son projet intitulé « Hommage aux patrimoines naturel et historique, secteur des monts Chagnon et Orford »;

ATTENDU QUE le projet consiste à aménager, entre les massifs forestiers du mont Chagnon et du mont Orford, un parc de 2 000 m² dont le but serait de mieux accueillir les citoyens et les touristes qui fréquentent les sentiers pédestres du secteur et le lac Orford en leur offrant un endroit stratégique où ils peuvent se reposer;

ATTENDU QUE le parc serait aménagé de façon à rehausser l'attrait de cette porte d'entrée dans la station touristique du Mont-Orford, en mettant en valeur le paysage et en faisant connaître la richesse des écosystèmes environnants;

ATTENDU QUE le projet cadre avec deux des grands axes de développement issus de la planification stratégique de la municipalité, soit de dynamiser notre communauté et notre milieu de vie, mettre en valeur les qualités du milieu et l'histoire du développement du secteur et d'harmoniser notre développement avec notre vision et nos valeurs;

ATTENDU QUE le coût total du projet est estimé à 32 000 \$, dont la moitié serait couvert par la subvention.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil autorise la directrice générale à déposer auprès de la MRC de Memphrémagog une demande de subvention pour la réalisation de son projet intitulé « Hommage aux patrimoines naturel et historique, secteur des monts Chagnon et Orford »;
2. la municipalité confirme qu'elle assumera la moitié des coûts afférents à ce projet, à même son fonds d'immobilisation aux fins de parc;
3. le conseil autorise la directrice générale à signer tout document relatif à la demande de subvention, dont le protocole d'entente.

ADOPTÉE

2016-01-27

DEMANDE D'INTÉRÊT POUR LA VALORISATION DES RÉSIDUS ORGANIQUES TRIÉS À LA SOURCE PAR LA RIEDSBM (27)

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de déchets solides de Brome-Missisquoi (RIEDSBM) a annoncé son intention d'offrir, dès le printemps 2017, un service de valorisation des résidus organiques triés à la source par voie de compostage;

ATTENDU QUE la Régie jauge actuellement l'intérêt des municipalités du territoire de Brome-Missisquoi et des régions limitrophes à l'égard de son projet afin de définir le plus précisément possible la superficie de la plateforme de compostage et de préciser la nature et le niveau des investissements requis;

ATTENDU QUE la municipalité d'Austin achemine actuellement les déchets ultimes provenant de son territoire à la RIEDSBM moyennant un tarif avantageux;

ATTENDU QU'à compter du 1^{er} mars 2016, seules les municipalités participantes à l'entente de valorisation auront droit à un tarif préférentiel pour l'enfouissement de leurs déchets ultimes;

ATTENDU QUE le site de compostage de la RIEDSBM est sensiblement moins éloigné que le site de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook, vers lequel la municipalité achemine actuellement ses matières organiques.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité d'Austin fasse part à la Régie intermunicipale de déchets solides de Brome-Missisquoi de son intérêt à conclure une entente pour la valorisation de ses matières organiques.

ADOPTÉE

ACHAT DE BACS ROULANTS POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES (28)

ATTENDU QUE la municipalité d'Austin a reçu une soumission de Rehrig Pacific Company au montant de 9 986,62 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 108 bacs roulants bruns de 240 L pour l'enlèvement des matières organiques et de 40 pièces de rechange (couvercles, roues et essieux);

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'exercice courant.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller V. Dingman**

2016-01-28

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité accepte la soumission de Rehrig Pacific Company au montant de 9 986,62 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 108 bacs roulants bruns de 240 L pour l'enlèvement des matières organiques et de 40 pièces de rechange (couvercles, roues et essieux), tel qu'indiqué dans la soumission datée du 25 novembre 2015.

ADOPTÉE

2016-01-29

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (29)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller A.G. Carrier, l'assemblée est levée à 20h45.

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

Lisette Maillé
Mairesse

Anne-Marie Ménard
Secrétaire-trésorière